



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/09/2021

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi 17 septembre 2021, s'est réuni à la Théâtre de La Nacelle, en séance publique, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

La séance est ouverte à 18h10

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Étaient présents :

AOUN Cédric, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAFF Amadou Talla, DANFAKHA Papa Waly, DAZELLE François, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEBRAY-GYRARD Annie, DI BERNARDO Maryse, DUBOIS Christel, EL ASRI Sabah, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JAMMET Marc, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOEING FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LE GOFF Séverine, LÉBOUC Michel, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise Guylaine, MERY Philippe, DELAVALD Maurice suppléant de MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, ROULOT Eric, SAINZ Luis, SATHOUD Innocente Félicité, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (96 présents / 141 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 30

ALAVI Laurence (donne pouvoir à WASTL Lionel), ARENOU Catherine (donne pouvoir à Stéphan CHAMPAGNE), AUFRECHTER Fabien (donne pouvoir à MELSENS Olivier), BEGUIN Gérard (donne pouvoir à DI BERNARDO Maryse), CALLONEC Gaël (donne pouvoir à GUIDECOQ Christine), DAMERGY Sami (donne pouvoir à BENHACOUN Ari), DEBUISSER Michèle (donne pouvoir à CONTE Karine), DELRIEU Christophe (donne pouvoir à GUILLAUME Cédric), DEVEZE Fabienne

(donne pouvoir à CHARNALLET Hervé), DOS SANTOS Sandrine (donne pouvoir à CONTE Karine), FAVROU Paulette (donne pouvoir à GRIS Jean-Luc), GARAY François (donne pouvoir à LÉBOUC Michel), GRIMAUD Lydie (donne pouvoir à SMAANI Aline), HAMARD Patricia (donne pouvoir à BLONDEL Mireille), HONNORE Marc (donne pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie), LAIGNEAU Jean-Pierre (donne pouvoir à KAUFMANN Karine), MACKOWAK Ghislaine (donne pouvoir à NEDJAR Djamel), MARTIN Nathalie (donne pouvoir à JEAMMET Marc), MARTINEZ Didier (donne pouvoir à FONTAINE Franck), MAUREY Daniel (donne pouvoir à MARTINEZ Paul), MEUNIER Patrick (donne pouvoir à NICOT Jean-Jacques) MONNIER Georges (donne pouvoir à NICOT Jean-Jacques), PIERRET Dominique (donne pouvoir à GRIS Jean-Luc), PRELOT Charles (donne pouvoir à BROSSE Laurent), PRIMAS Sophie (donne pouvoir à MULLETR Guy), RIPART Jean-Marie (donne pouvoir à PHILIPPE Carole), SANTINI Jean-Luc (donne pouvoir à PHILIPPE Carole), SIMON Josiane (donne pouvoir à REBREYEND Marie-Claude), VOYER Jean-Michel (donne pouvoir à JOSSEAUME Dominique), ZAMMIT-POPESCU Cécile (donne pouvoir à MEMISOGLU Ergin)

Absent(s) non représenté(s) : 15

AIT Eddie (absent excusé), ANCELOT Serge (absent excusé), BEDIER Pierre (absent excusé), BENHACOUN Ari (absent excusé), DAUGE Patrick (absent excusé), DIOP Dieynaba (absente excusée), DUMOULIN Cécile (absente excusée), DUMOULIN Pierre-Yves (absent excusé), EL HAIMER Khattari (absent excusé), KAUFMANN Karine (absente excusée), LECOLE Gilles (absent excusé), LEMARIE Lionel (absent excusé), NAUTH Cyril (absent excusé), OLIVE Karl (absent excusé), RIOU Hervé (absent excusé),

AU COURS DE LA SEANCE : BENHACOUN Ari (arrivé au point 7), DUMOULIN Pierre-Yves (arrivé au point 7), KAUFMANN Karine (arrivée au point 7), LEMARIE Lionel (arrivé au point 7), OLIVE Karl (arrivé au point 7), AIT Eddie (arrivé au point 9), DEVEZE Fabienne (arrivée au point 10), DUMOULIN Cécile (arrivée au point 13), POURCHE Fabrice (départ au point 16).

Secrétaire de séance : Suzanne JAUNET

. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 8 juillet 2021 : adopté à l'unanimité.

CC_2021-09-23_01 - DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

105 POUR

00 CONTRE

4 ABSTENTION : CALLONNEC Gaël représenté(e) par GUIDECOQ Christine, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc

17 NE PREND PAS PART : AUFRECHTER Fabien représenté(e) par MELSENS Olivier, BROSSE Laurent, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami représenté(e) par BENHACOUN Ari, DEVEZE Fabienne représenté(e) par CHARNALLET Hervé, GRIMAUD Lydie représenté(e) par SMAANI Aline, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par KAUFMANN Karine, LITTIÈRE Mickaël, MACKOWIAK Ghislaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel représenté(e) par MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, MOUTENOT Laurent, PRELOT Charles représenté(e) par BROSSE Laurent, ROULOT Eric, SANTINI Jean-Luc représenté(e) par PHILIPPE Carole, ZUCCARELLI Fabrice

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Maël WOTIN membre de la commission n°2 Attractivité du territoire.

CC_2021-09-23_02 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN SEINE AVAL (ADADSA) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

104 POUR

00 CONTRE

5 ABSTENTION(S) : CALLONNEC Gaël représenté(e) par GUIDECOQ Christine, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc, VIREY Louis-Armand

17 NE PREND PAS PART : AUFRECHTER Fabien représenté(e) par MELSENS Olivier, DAFF Amadou Talla, DAMERGY Sami représenté(e) par BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie représenté(e) par SMAANI Aline, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par KAUFMANN Karine, LITTIÈRE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel représenté(e) par MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, MOUTENOT Laurent, PHILIPPE Carole, ROULOT Eric, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc représenté(e) par PHILIPPE Carole, ZUCCARELLI Fabrice

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Sabine OLIVIER, représentante titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'association pour un développement agricole durable en seine aval (ADADSA).

CC_2021-09-23_03 - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GROUPEMENT HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DU VEXIN : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

103 POUR

00 CONTRE

06 ABSTENTION(S) : CALLONNEC Gaël représenté(e) par GUIDECOQ Christine, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, JEANNE Stéphane, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc, VIREY Louis-Armand

17 NE PREND PAS PART : AUFRECHTER Fabien représenté(e) par MELSENS Olivier, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami représenté(e) par BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie représenté(e) par SMAANI Aline, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par KAUFMANN Karine, LITTIÈRE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel représenté(e) par MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, MONTANGERAND Thierry, MOUTENOT Laurent, OURS-PRISBIL Gérard, ROULOT Eric, SANTINI Jean-Luc représenté(e) par PHILIPPE Carole, ZUCCARELLI Fabrice

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Maël WOTIN, représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil de surveillance du groupement hospitalier intercommunal du Vexin.

CC_2021-09-23_04 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE RESEAUX DE CABLES DU VEXIN (SIERC) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

107 POUR

00 CONTRE

06 ABSTENTION(S) : CALLONNEC Gaël représenté(e) par GUIDECOQ Christine, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, JEANNE Stéphane, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc, VIREY Louis-Armand

13 NE PREND PAS PART : AUFRECHTER Fabien représenté(e) par MELSENS Olivier, DAMERGY Sami représenté(e) par BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie représenté(e) par SMAANI Aline, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par KAUFMANN Karine, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel représenté(e) par MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, PLACET Evelyne, ROULOT Eric, SANTINI Jean-Luc représenté(e) par PHILIPPE Carole, ZUCCARELLI Fabrice

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Maël WOTIN, représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC).

CC_2021-09-23_05 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPAMSA : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

106 POUR

00 CONTRE

09 ABSTENTION(S) : BERTRAND Alain, BREARD Jean-Claude, CALLONNEC Gaël représenté(e) par GUIDECOQ Christine, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, JEANNE Stéphane, LEFRANC Christophe, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc, VIREY Louis-Armand

11 NE PREND PAS PART : AUFRECHTER Fabien représenté(e) par MELSENS Olivier, DAMERGY Sami représenté(e) par BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie représenté(e) par SMAANI Aline, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par KAUFMANN Karine, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel représenté(e) par MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, ROULOT Eric, ZUCCARELLI Fabrice

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Eddie AÏT, représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du Conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval (EPAMSA),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2021-09-23_06 - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA DIRECTION TERRITORIALE DE PARIS DU GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

110 POUR

00 CONTRE

5 ABSTENTION(S) : CALLONNEC Gaël représenté(e) par GUIDECOQ Christine, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc, VIREY Louis-Armand

11 NE PREND PAS PART : Fabien représenté(e) par MELSENS Olivier, BOUDET Maurice, DAMERGY Sami représenté(e) par BENHACOUN Ari, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par KAUFMANN Karine, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel représenté(e) par MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, ROULOT Eric, ZUCCARELLI Fabrice

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Raphaël COGNET, représentant titulaire et Yann PERRON, représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine.

CC_2021-09-23_07 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : FIXATION DEFINITIVE AU TITRE DE 2021

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

CC_2021-09-23_08 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE : REPARTITION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE 2021

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

114 POUR

01 CONTRE : DELAUAUD Maurice suppléant de MOISAN Bernard

03 ABSTENTION(S) : GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc

13 NE PREND PAS PART : AUFRECHTER Fabien représenté(e) par MELSENS Olivier, BENHACOUN Ari, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami représenté(e) par BENHACOUN Ari, DUMOULIN Pierre-Yves, HERVIEUX Edwige, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MARTINEZ Paul, MOREAU Jean-Marie, OURS-PRISBIL Gérard, ROULOT Eric

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : FIXE l'enveloppe globale de dotation de solidarité communautaire (DSC) au montant inscrit au budget primitif 2021, soit un million d'euros,

ARTICLE 2 : REPARTIT la DSC entre les communes membres de la manière suivante :

Communes	DSC 2021 (€)
Achères	58 048
Les Alluets-le-Roi	2 009
Andrézy	35 987
Arnouville-lès-Mantes	1 030
Aubergenville	20 753
Auffreville-Brasseuil	796
Aulnay-sur-Mauldre	1 517
Boinville-en-Mantois	163
Bouafle	3 562
Breuil-Bois-Robert	945
Brueil-en-Vexin	747
Buchelay	3 572
Carrières-sous-Poissy	55 077
Chanteloup-les-Vignes	33 507
Chapet	2 471
Conflans-Sainte-Honorine	88 256
Drocourt	835
Ecquevilly	8 155
Épône	10 669
Évecquemont	788
La Falaise	857
Favrieux	131
Flacourt	149
Flins-sur-Seine	2 269
Follainville-Dennemont	3 736
Fontenay-Mauvoisin	234
Fontenay-Saint-Père	1 491
Gaillon-sur-Montcient	996
Gargenville	14 171
Goussonville	635
Guernes	1 553
Guerville	2 187
Guitrancourt	349
Hardricourt	2 981
Hargeville	336
Issou	8 140
Jambville	1 082
Jouy-Mauvoisin	690
Jumeauville	614
Juziers	7 963
Lainville-en-Vexin	1 090
Limay	31 015
Magnanville	15 628
Mantes-la-Jolie	155 952
Mantes-la-Ville	59 631
Médan	1 803

Méricourt	626
Meulan-en-Yvelines	26 161
Mézières-sur-Seine	6 407
Mézy-sur-Seine	3 685
Montalet-le-Bois	479
Morainvilliers	4 703
Mousseaux-sur-Seine	695
Les Mureaux	93 940
Nézel	1 774
Oinville-sur-Montcient	1 320
Orgeval	6 707
Perdreauville	748
Poissy	62 738
Porcheville	1 944
Rolleboise	534
Rosny-sur-Seine	14 880
Sailly	451
Saint-Martin-la-Garenne	556
Soindres	985
Le Tertre-Saint-Denis	117
Tessancourt-sur-Aubette	1 458
Triel-sur-Seine	29 178
Vaux-sur-Seine	8 772
Verneuil-sur-Seine	52 074
Vernouillet	25 323
Vert	1 162
Villennes-sur-Seine	8 013
	1 000 000

ARTICLE 3 : DEMANDE au Président de notifier la présente délibération à l'ensemble des communes membres.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits sont imputés au budget principal 2021 pour un montant d'1 000 000 € (un million d'euros) au chapitre 73, article 73212.

CC_2021-09-23_09 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR LES LOCAUX COMMERCIAUX : FIXATION DES EXONERATIONS AU TITRE DE 2022

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

120 POUR

04 CONTRE : AOUN Cédric, JAMMET Marc, DELAUAUD Maurice suppléant de MOISAN Bernard, VOILLOT Bérengère

03 ABSTENTION(S) : CALLONNEC Gaël représenté(e) par GUIDECOQ Christine, GUIDECOQ Christine, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc

05 NE PREND PAS PART : AIT Eddie, CHARBIT Jean-Christophe, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la liste des locaux commerciaux exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022.

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal 2022, pour un montant de 940 000 € (neuf-cent-quarante-mille euros) au chapitre 014, article 739118.

CC_2021-09-23_10 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DECHETS

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

127 POUR

01 CONTRE : JAMMET Marc

00 ABSTENTION

04 NE PREND PAS PART : BEGUIN Gérard représenté(e) par DI BERNARDO Maryse, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MULLER Guy, TURPIN Dominique

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la création d'un budget annexe déchets à partir de l'exercice 2022, dans lequel seront retracées toutes les opérations liées à la compétence déchets.

ARTICLE 2 : PRECISE que ce budget annexe déchets sera soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14.

ARTICLE 3 : PRECISE que ce budget annexe déchets sera doté de la seule autonomie financière.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2021-09-23_11 - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DES FUTURS QUARTIERS DE GARE EOLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ILE-DE-FRANCE ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES : AVENANT N°1

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

121 POUR

01 CONTRE : JAMMET Marc

01 ABSTENTION(S) : MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc

09 NE PREND PAS PART : BERTRAND Alain, CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, JOREL Thierry, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, TURPIN Dominique, VOYER Jean-Michel représenté(e) par JOSSEAUME Dominique

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 relatif à la prorogation de la convention d'intervention foncière EOLE fixant le nouveau terme de la convention au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2021-09-23_12 - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE RELATIVE AU PROJET DE PORT SEINE METROPOLE OUEST (PSMO) AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE, LE DEPARTEMENT DES YVELINES, L'ETAT ET PORTS DE PARIS : AVENANT N°1

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

123 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION : JAMMET Marc

08 NE PREND PAS PART : AIT Eddie, BOUDET Maurice, CHARBIT Jean-Christophe, KERIGNARD Sophie, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MOREAU Jean-Marie, NICOLAS Christophe, TURPIN Dominique

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 portant prorogation de la convention d'intervention foncière concernant le projet de port de seine métropole ouest (PSMO) avec Ports de Paris, l'EPFIF, le Département des Yvelines et l'Etat fixant le nouveau terme de la convention au 31 décembre 2022.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2021-09-23_13 - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Rapporteur : Maryse DI BERNARDO

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

118 POUR

01 CONTRE : CHARBIT Jean-Christophe

09 ABSTENTION(S) : CALLONNEC Gaël représenté(e) par GUIDECOQ Christine, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, LE GOFF Séverine, LEFRANC Christophe, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc, MERY Philippe, TELLIER Martine, VIREY Louis-Armand

06 NE PREND PAS PART : DUMOULIN Cécile, GODARD Carole, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, SAINZ Luis

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'engagement de la procédure de modification n°1 du PLUi par le Président de la Communauté urbaine.

ARTICLE 2 : APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable en application des articles L. 103-2 et L. 103-3 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment à déposer la demande d'avis auprès de l'autorité environnementale compétente et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté urbaine pendant un mois ainsi que dans chaque commune du territoire et fera l'objet d'une insertion dans un journal d'annonces légales.

ARTICLE 5 : AJOUTE que les crédits sont imputés au budget principal 2022 pour un montant de 8 000 € (huit-mille euros) au chapitre 20, article 202, fonction 820.

CC_2021-09-23_14 - FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS PREVUS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION IMMOBILIERE AVENUE CARNOT A CONFLANS-SAINTE-HONORINE : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE ET LA SOCIETE GAMBETTA ILE-DE-FRANCE

Rapporteur : Maryse DI BERNARDO

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

122 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : BERTRAND Alain, BOUDET Maurice, MARIAGE Joël, TELLIER Martine

08 NE PREND PAS PART : Albert, BLONDEL Mireille, BRUSSEUX Pascal, LE GOFF Séverine, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de projet urbain partenarial avec la société Gambetta Île-de-France et la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la convention accompagnée de ses annexes sera tenue à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine, que la mention de la signature de cette convention ainsi que du lieu où le document pourra être consulté, sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de Conflans-Sainte-Honorine et qu'elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine.

CC_2021-09-23_15 - CONVERSION DES SITES INDUSTRIELS TOTAL ENERGIES DE GRANDPUITS (SEINE-ET-MARNE) ET GARGENVILLE : CONVENTION VOLONTAIRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL AVEC TOTAL ENERGIES, L'ETAT, LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

120 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : BOUDET Maurice, JAMMET Marc, LE GOFF Séverine, MARIAGE Joël

10 NE PREND PAS PART : AIT Eddie, BROSSE Laurent, CHARBIT Jean-Christophe, FORAY-JEAMMOT Albane, KHARJA Latifa, KOEING FILISIKA Honorine représenté(e) par GIRAUD Lionel, LITTIÈRE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MADEC Isabelle, MOREAU Jean-Marie

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention volontaire de développement économique et social à conclure avec Total Energies, l'Etat, la Région Ile-de-France et la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-09-23_16 - CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC PETITE ARCHE A ACHERES : AVENANT N°9

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

125 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : JAMMET Marc, LE GOFF Séverine

07 NE PREND PAS PART : BOUDET Maurice, CHARBIT Jean-Christophe, DEVEZE Fabienne, FORAY-JEAMMOT Albane, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, OURS-PRISBIL Gérard, PLACET Evelyne

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Petite-Arche à Achères.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant avec la société Séquano Aménagement et tous les documents, actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-09-23_17 - ZAC PETITE ARCHE A ACHERES : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) POUR 2020

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

124 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : BOUDET Maurice, JAMMET Marc, LE GOFF Séverine, MARIAGE Joël

06 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, OLIVE Karl, OURS-PRISBIL Gérard, SIMON Josiane représenté(e) par REBREYEND Marie-Claude, TELLIER Martine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité 2020 de la ZAC Petite Arche à Achères.

**CC_2021-09-23_18 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PATRIMONIALE YVELINES
DEVELOPPEMENT : RAPPORT ANNUEL DE GESTION AU TITRE DE 2020**

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à l'UNANIMITE

120 POUR

05 CONTRE : AOUN Cédric, CALLONNEC Gaël représenté(e) par GUIDECOQ Christine, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc

02 ABSTENTION(S) : LE GOFF Séverine, MARIAGE Joël

07 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MONTANGERAND Thierry, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PHILIPPE Carole, RIPART Jean-Marie représenté(e) par PERRON Yann

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport annuel de gestion de la SEM patrimoniale Yvelines Développement pour l'exercice 2020, présenté par la représentante de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la SEM Yvelines Développement.

**CC_2021-09-23_19 - CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE
L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE LA NOE A CHANTELOUP-
LES-VIGNES : COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL (CRFA) POUR 2020**

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

126 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : JAMMET Marc, LE GOFF Séverine

06 NE PREND PAS PART : BOUDET Maurice, GIRAUD Lionel, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MARTIN Nathalie représenté(e) par JAMMET Marc, OURS-PRISBIL Gérard

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte rendu financier annuel (CRFA) 2020 de la concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes pour l'année 2020.

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal des années 2022 à 2026, pour un montant de 720 000 €, au chapitre 23, article 2315, fonction 824.

**CC_2021-09-23_20 - GOUVERNANCE DES ETUDES DE REQUALIFICATION DES ESPACES
PUBLICS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DU QUARTIER DE LA NOE A CHANTELOUP-LES-
VIGNES : PROTOCOLE TRIPARTITE AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET PARIS SUD
AMENAGEMENT**

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

126 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : BOUDET Maurice, JAMMET Marc, LE GOFF Séverine

05 NE PREND PAS PART : GASSAMA Aliou, JAUNET Suzanne, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, OURS-PRISBIL Gérard, PLACET Evelyne

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le protocole tripartite à conclure avec le Département des Yvelines et Paris Sud Aménagement, relatif à la gouvernance des études de requalification des espaces publics départementaux au sein du quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit protocole ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-09-23_21 - OPERATION DE CREATION DE L'ALLEE DES IRIS ET REQUALIFICATION DE LA RUE DES FLEURS DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES FLEURS A CARRIERES-SOUS-POISSY : APPROBATION DU PROGRAMME

Rapporteur : Dominique TURPIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

125 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : BERTRAND Alain, BOUDET Maurice, JAMMET Marc, REYNAUD-LEGER Jocelyne

05 NE PREND PAS PART : BREARD Jean-Claude, JUMEAUCOURT Philippe, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, MADEC Isabelle, OURS-PRISBIL Gérard

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de l'opération d'espaces publics pour un montant de 2 028 469 € HT (deux-millions-vingt-huit-mille-quatre-cent-soixante-neuf euros hors taxes), soit 2 434 163 € TTC (deux-millions-quatre-cent-trente-quatre-mille-cent-soixante-trois euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal des années 2022 à 2024, pour un montant de 2 434 163 € TTC (deux-millions-quatre-cent-trente-quatre-mille-cent-soixante-trois euros toutes taxes comprises) au chapitre 23, article 2315, fonction 824.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2021-09-23_22 - RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL : APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2021-2026

Rapporteur : Karl OLIVE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

129 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : BOUDET Maurice, LEPINTE Fabrice

03 NE PREND PAS PART : DAMERGY Sami représenté(e) par BENHACOUN Ari, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par NEDJAR Djamel, OURS-PRISBIL Gérard

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) et les trois axes stratégiques qui en découlent en vue de son classement en conservatoire à rayonnement départemental pour la période 2021 / 2026.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La fin de la séance est prononcée à 19h45.

**L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition
au Service des assemblées**

Compte-rendu affiché le 30/09/2021.